

NORMES DE LA VILLE DE
NEW YORK POUR

LE RESPECT DANS LES SOINS de MATERNITÉ



Vous avez un droit universel à des soins respectueux, sûrs et de qualité pendant votre accouchement.



ÉDUCATION

Vous méritez le droit de pouvoir demander et recevoir des informations simples, faciles à comprendre à propos des soins qui vous sont prodigués, des options en matière de prestataire de soins de santé et d'accouchement.



POUVOIR DÉCISIONNEL

Vous méritez de pouvoir décider ce qui arrive à votre corps et de prendre des décisions concernant votre bébé.



SOUTIEN

Vous méritez de bénéficier d'un soutien pendant votre grossesse, le travail et l'accouchement, ainsi qu'en période postnatale.



CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Vous méritez de connaître toutes les procédures médicales vous concernant et de prendre vos propres décisions à ce sujet. C'est ce qu'on appelle un « consentement éclairé », constituant un droit légal.



QUALITÉ DES SOINS

Vous méritez de bénéficier de soins de santé de la plus haute qualité.



DIGNITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Vous méritez d'être traitée avec dignité et respect pendant votre grossesse, le travail et l'accouchement, ainsi qu'en période postnatale, quelles que soient les circonstances.

Ces normes ont été créées pour informer, éduquer et soutenir les femmes qui accouchent, comme vous.

Elles vous encouragent à connaître les droits de la femme et à prendre un rôle actif dans les décisions concernant votre accouchement.

NYC
Health

Pour plus d'informations, tapez « **SRJ** » sur nyc.gov/health.

Si vous estimez avoir été maltraitée, que des soins ou services vous ont été refusés en raison de votre genre, votre grossesse ou une autre catégorie protégée par la New York City Human Rights Law (loi sur les droits des droits de l'homme de la ville de New York) appelez le 311 ou le 718 722 3131 pour déposer une réclamation auprès de la New York City Commission on Human Rights (Commission des droits de l'homme de la ville de New York).

Ce document donne suite à des réunions communautaires et a été créé par le Sexual and Reproductive Justice Community Engagement Group (Groupe d'engagement communautaire pour les droits relatifs à la sexualité et la reproduction, SRJ CEG) du New York City Health Department (Département de la santé de la ville de New York).

Dans le cadre d'un engagement envers les droits relatifs à la sexualité et la reproduction, SRJ CEG œuvre pour promouvoir les droits pendant la période périnatale. **Les droits pendant la période périnatale** sont respectés lorsqu'une femme est soutenue pour prendre librement et avec dignité des décisions à propos de sa grossesse, de son accouchement et de la période postnatale. Ces droits incluent celui de bénéficier de soins de haute qualité, en tenant compte des réalités culturelles, de la liberté de choisir où et avec qui accoucher et de la capacité d'accepter ou de refuser les interventions médicales.

French